



EN SAVOIR PLUS :

www.ast67.org

INPES

» Lavage des mains : affiche «Hygiène des mains simple et efficace »

VOUS ÊTES... CARRELEUR

PRINCIPAUX RISQUES

MANUTENTION, POSTURES PÉNIBLES ET GESTES RÉPÉTITIFS : douleurs du dos, des genoux, des épaules, des coudes, des poignets et des mains : risque de troubles musculo-squelettiques.

POUSSIÈRES (ciments, silice, amiante): rhinite, irritation bronchique, allergie respiratoire et cutanée, silicose, cancers du poumon et de la plèvre.

BRUIT : fatigue, perte auditive

PRODUITS CHIMIQUES (ciments, colles, résines, solvants) : rhinite, asthme allergique, irritation et/ou brûlure cutanée.

ACCIDENTS DU TRAVAIL : chutes, coupures, projections dans les yeux, accidents de la route.

VIBRATIONS : douleurs des mains, des poignets et des coudes.

Pour tout renseignement, adressez-vous à votre médecin du travail

QUELQUES CONSEILS

ADOPTÉZ LES BONS GESTES ET LES BONNES POSTURES

- › Alternez les tâches.

Protégez vos genoux :

- › Limitez au maximum les positions agenouillées et/ou accroupies.
- › Portez des genouillères ou utilisez des plaques en mousse.

Protégez vos épaules, vos coudes, vos poignets et vos mains :

- › Rapprochez-vous au maximum de la zone de travail.
- › Travaillez, dès que possible, les coudes près du corps, plus particulièrement lors du port de charge.

Protégez votre dos :

- › Assurez-vous que le matériel soit livré directement sur le chantier.
- › Utilisez les aides à la manutention disponibles (chariots, diables, monte-charges, etc.).
- › Demandez à votre employeur des approvisionnements en sacs de 25kg max.
- › Portez à deux les charges de plus de 25kg (idéalement, 15kg).
- › Pour soulever, rapprochez-vous le plus possible de la charge, dos droit et genoux légèrement fléchis.



Ce qu'il faut faire :

Protégez-vous contre les poussières :

- › Évitez le nettoyage au balai. Préférez l'aspirateur industriel et le balayage humide.
- › Utilisez des outils avec aspirations intégrées.
- › Portez un masque FFP3 lors des activités générant des poussières.
- › Pensez à la possibilité de présence d'amiante lors des travaux de rénovation. Demandez à votre employeur à bénéficier de la formation réglementaire. Demandez-lui si un diagnostic amiante a été réalisé. À défaut, vous disposez d'un droit de retrait.

Protégez votre peau :

- › Portez des gants adaptés à l'activité.
- › Lavez-vous les mains avec un savon doux et mettez de la crème réparatrice.

Protégez vos oreilles :

- › Portez des protections auditives en cas d'exposition au bruit.

PRÉVENEZ LES ACCIDENTS

- › Maintenez le chantier propre, rangé et bien éclairé.
- › Portez des lunettes de protection et des chaussures de sécurité adaptées.
- › Utilisez du matériel aux normes et en bon état. Utilisez des cutters à lame rétractable. Pour le travail en hauteur, utilisez une plateforme de travail sécurisée.

Rapprochez-vous de votre employeur pour pouvoir appliquer au mieux ces conseils de prévention.